



# Gestion publique

## CAP B

### CAP Centrale des Contrôleurs

26 janvier 2011



Nos Elus à la CAP

Yannick FISSIER

04 68 62 30 46

Nathalie CHAUBET

04 66 38 47 09

**P**our cette première CAP Centrale des contrôleurs du Trésor Public de l'année 2011, un bilan de l'année 2010 et de ses répercussions sur nos conditions de vie au travail et sur l'exécution de nos missions en 2011 s'impose.

Le gouvernement poursuit sa politique de suppression massive d'emplois. Aux 2569 suppressions de 2010 s'ajoutent désormais les 2667 suppressions de 2011. C'est de fait plus de 15 % des effectifs qui auront été supprimés depuis 2002. A cette heure, le groupe de travail promis par le ministère pour évaluer l'impact sur nos missions de deux non remplacements sur 3 départs à la retraite à la DGFIP ne s'est pas réuni en 2010.

Quand la direction générale et le gouvernement entendront-ils la détresse et la souffrance des personnels ? Ce sont 3000 cas de souffrance au travail et 88 actes de désespoir qui ont été officiellement recensés sur un an par les médecins de prévention.

Pourtant d'autres voix tout aussi officielles se font entendre. La commission des finances du parlement et la cour des comptes s'alarment des réductions dogmatiques d'emplois qui mettent en périls les missions. Ils s'inquiètent de la multiplication des indicateurs inutiles pour mesurer la bonne réalisation des missions, dont l'effet souligné par la commission des finances est d'accroître les pressions sur les personnels et de détériorer les conditions de vie au travail.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, il est urgent, en 2011, que la voix des agents soit entendue, que le gouvernement nous donne les moyens d'assumer correctement nos missions de recouvrement et de justice fiscale, de comptabilisation et de contrôles des dépenses publiques, essentielles aux fonctions républicaines de l'État.

Si Philippe PARINI et la direction générale veulent pour tous les agents en 2011 « bonheur, santé, succès et épanouissement professionnel », qu'ils arrêtent les suppressions d'emplois et arrêtent les pressions inutiles et nuisibles. Qu'ils écoutent monter des services les « laissez nous respirer » des agents pris entre les besoins d'usagers de plus victimes de la crise économique et sociale, une charge de travail en augmentation constante et des objectifs irréalistes, des applications qui dysfonctionnent et nécessitent plus de moyens en personnels (CHORUS, CSP, SFACT, HELIOS, GAIA).

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires dit STOP. Les agents ne peuvent se contenter de vœux de « bonheur, santé, succès, épanouissement professionnel » qui apparaissent bien hypocrites dans le contexte de leur vie dans les services. La direction générale doit reconnaître la valeur et les efforts de l'ensemble des agents par une vraie reconnaissance financière de leurs efforts.

L'exercice d'évaluation-notation qui consiste à distinguer qui méritera le maigre saupoudrage de bonification disponible dans un budget toujours en baisse est inacceptable.

Il ressort clairement des dossiers que tous les agents à un titre ou à un autre font le maximum à la mesure de leurs moyens et des difficultés rencontrées et méritent tous l'avancement maximum.

suite page 2



(suite de la page 1)

Quand nous lisons dans les dossiers :

- « a pallié l'absence du chef de service », « récupère 50% de la charge de travail de l'agent parti à la retraite et non remplacé », « taux de recouvrement dépassé dans un contexte difficile ( population en difficultés suite à la crise économique) », « agent se retrouvant seul, le service ayant perdu 2 agents sur 3 », « très bons résultats, malgré un agent en moins et un autre malade », « pallie l'absentéisme des agents et du chef de service ».

Quand nous constatons le harcèlement d'un agent souffrant d'un handicap auditif et les pressions sanctions sur l'absentéisme maternité ou suite à une reprise à temps partiel, pressions qui font toujours malheureusement partie du quotidien des agents.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires dit halte à l'hypocrisie de ces vœux de « bonheur, santé, succès, épanouissement professionnel ».

Des actes, des moyens et une vraie reconnaissance professionnelle et financière.

Pour les agents des petites et moyennes trésoreries, la situation est encore plus grave, les réductions successives année après année des emplois dans le réseau font que la taille des postes a désormais atteint un niveau qui met en péril leur existence : un agent est malade, un autre en congé, le troisième en formation et c'est la fermeture au public.

Des agents en souffrance et en difficulté pour remplir leurs missions, c'est le service public qui se dégrade, c'est notre crédibilité face aux ordonnateurs et aux contribuables comme réseau de proximité qui est mise à mal.

Le mouvement spécifique sur poste dans ces conditions devient une rustine posée sur les trésoreries les plus en difficultés.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, si mouvement spécifique sur postes il devait y avoir, il devrait d'abord concerner les zones atteintes par la désertification du tissu économique pour que le service public joue pleinement son rôle. Pour cela attirer des agents sur ces postes spécifiques ne peut suffire, pas plus que la contrainte de non mutabilité de trois ans.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires revendique la mise en place de mesures d'accompagnement sociales et financières pour les agents de ces trésoreries, comme cela existe déjà pour d'autres fonctions (vie chère, immobilier hors de prix, difficultés des transports).

Pour ce faire, une définition claire des trésoreries du réseau concerné par cette mesure d'aménagement du territoire et de préservation de notre réseau de proximité doit être établie.

Enfin pour 2011, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires formule l'espoir que, tous ensemble agents de la DGFIP, nous puissions faire entendre aux contribuables, aux citoyens, aux élus locaux et nationaux, la volonté des agents de la DGFIP de défendre avec eux un vrai service public de justice fiscale et de contrôle des fonds publics qui se donne les moyens de maintenir un réseau de proximité composé d'agents dont les efforts soient reconnus et respectés.

**A l'ordre du jour de cette première commission de l'année 2010 nous avons à examiner plusieurs sujets :**

- **La liste des postes proposés en vue du mouvement spécifique du 1er juillet 2011.**
- **20 demandes de révision de note au titre de l'année 2010,**
- **quatre demandes d'intégration,**
- **Examen des candidatures des agents de catégorie B pour un emploi à SAINT MARTIN,**
- **une demande d'accueil en détachement.**

En préambule à l'examen de l'ordre du jour, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires (voir en première page et ci-contre) ainsi que la CGT et la CFTC ont présenté leurs motions d'actualité, prélude à un retour sur l'actualité très chargée des mauvais coups de l'année 2010. Avec les régressions sur les retraites, les salaires et l'emploi, des conditions de vie au travail dégradées par un HELIOS chronophage, un CHD (contrôle hiérarchisé de la dépense) qui a atteint les limites attendues en économie d'emplois, des usagers insatisfaits aux guichets et aux téléphones, avec la généralisation d'AGORA, une simplification qui ne sera pas comptabilisée dans nos tâches, la vie au travail dans l'urgence sans considération, des heures supplémentaires non compensées et écrêtées, un mouvement spécifique qui révèle des manques structurels d'emplois et au final un dialogue social qui tient du parcours du combattant.

Mais pour la nouvelle présidente de la CAP Centrale, madame Sylvie GILLOUET, tout va au mieux des possibles, le dialogue social ne s'est jamais aussi bien porté avec la multiplication des groupes de travail directionnel, sur les conditions de vie au travail, sur les mutations, sur la répartition des bonifications.

Pour la présidente, les nouvelles directives, ce n'est pas « faire toujours plus », mais « regarder et analyser comment nous travaillons pour mieux travailler ». Les difficultés rencontrées dans la montée en puissance des nouveaux outils informatiques sont inévitables et s'amélioreront avec le temps et l'expérience ! Mais à quel prix ! Et quels cris ! Des milliers d'agents qui dans les départements sont allés dans les CTPD dire halte aux suppressions d'emplois ... « Laissez nous respirer »



## Postes spécifiques

Au préalable l'Union **SNUI-SUD Trésor Solidaires** a demandé que les postes qui ne seraient pas pourvus après appel de candidatures dans la filière Gestion Publique puissent l'être par appel de candidatures dans la filière fiscale. Réponse de l'administration : les organisations syndicales de la DGFIP exigent que tous les tableaux soient vides avant d'offrir un poste en passerelle....

La parité administrative nous a aussi répondu que le mouvement du 1er avril 2011 anticipait les vacances d'emplois prévisibles au 1er mai 2011. Enfin un agent sur poste spécifique qui a vu sa trésorerie éclatée en SIP et Trésorerie SPL n'a pas pu suivre le SIP. Un cas particulier, exceptionnel qui devrait se résoudre si les directions locales et nationales le veulent.

38 emplois sont proposés en vue du mouvement spécifique du 1er juillet 2011, répartis sur 26 départements et 37 trésoreries.

La direction générale a proposé de ne retenir que 27 emplois parmi ceux demandés par les directions et CAP locales et d'en rejeter onze.

## Recours de notation

La CAP avait à examiner 20 recours de note .

Le résultat obtenu : 6 obtentions d'un +0,06, 3 obtentions d'un +0,02 ainsi que le rétablissement d'un tableau synoptique ...c'est dix sur vingt, c'est déjà la moyenne... mais l'administration peut mieux faire, 100% voilà l'objectif fixé par l'Union **SNUI-SUD Trésor Solidaires** après «entretien» !

Cinq demandes avaient un avis favorable de la CAP locale et une demande ayant un avis favorable a été rejetée par la direction.

Sur les vingt demandes de recours, six agents avaient cumulé quatre mois ou plus de bonification sur quatre ans et onze agents avaient moins de quatre mois de bonifications sur les quatre dernières années. Trois agents n'avaient aucune bonification sur les quatre ans.

Un agent a obtenu le rétablissement de son tableau synoptique à l'identique de l'année précédente car le différent qui l'opposait à son notateur du 1er degré n'était manifestement ni lié à la quantité ni à la qualité du travail effectué.

Pour l'Union **SNUI-SUD Trésor Solidaires**, il, faut le dire et le redire, de plus en plus d'agents se retrouvent dans ces situations mentionnées dans les dossiers :

Après discussions un emploi supplémentaire initialement refusé à Lodève (34) a été finalement proposé.

Les critères reposent pour l'essentiel des postes retenus sur les vacances structurelles d'un même poste sur plusieurs années, le faible nombre d'arrivées dans le département et les conditions d'éloignement et d'isolement de la trésorerie.

### Vote:

- pour : Administration, CGT,
- contre : Union **SNUI-SUD Trésor Solidaires**, FO
- abstention : CFDT et CFTC

Pour l'Union **SNUI-SUD Trésor Solidaires**, maintenir la contrainte des trois ans, ne pas donner une définition claire et précise des trésoreries concernées, refuser de discuter des compensations nécessaires pour tous les agents de ces trésoreries est inacceptable et irresponsable du point de vue du service public. Si l'administration a la volonté de permettre l'existence pérenne de ces trésoreries, elle doit ouvrir le dialogue sur la situation de ces trésoreries.

- « Se retrouve seul dans un service de trois agents ; fait face malgré l'absence du chef de service, de l'adjointe et forme deux nouveaux agents en cours d'année ; pallie l'absentéisme de ses collègues et de son chef de service ; récupère 50% de la charge de l'agent parti en retraite. »

- Mais aussi l'usage répété du +0,01, souvent sur plusieurs années, semble abusif mais reste la maigre solution qui reste au notateur du 1er degré qui n'a pas eu de dotation en bonifications et veut reconnaître le travail fourni sans déplaire à l'échelon supérieur.... !

- Dans beaucoup de recours des agents, la transparence est demandée, besoin de connaître si effectivement des bonifications et lesquelles ont été attribuées à leurs trésoreries, leurs services...

L'Union **SNUI-SUD Trésor Solidaires** a soutenu toutes les demandes des agents et voté contre quand l'administration s'y est refusée. Dans un des cas nous nous sommes abstenus car l'agent n'a obtenu «que» les modifications du tableau synoptique l'administration n'ayant pas été au bout de sa logique.



## Un emploi à pourvoir à Saint MARTIN

35 candidatures pour un emploi, suite à un appel pour un poste avec un profil métier précis.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a rappelé que les mutations hors métropole devraient être effectuées comme l'ensemble des mutations dans la transparence, avec une totale lisibilité des règles, connus de l'ensemble des agents et vérifiables par tous.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, comme le prévoit le décret de 2007 sur les mutations, les mouvements hors métropole ne doivent pas être soumis à l'avis du supérieur hiérarchique, ni dépendre de la notation et doivent respecter comme le prévoit le statut des fonctionnaires, le droit des conjoints au rapprochement, tenir compte du handicap et des problèmes sociaux et familiaux.

L'absence de clarté dans l'appel à candidatures et sur le respect des règles ont conduit la parité syndicale unanime à ne pas prendre part au vote sur la proposition de la direction.

## Accueil en détachement

Une demande d'accueil en détachement a été adoptée à l'unanimité, la direction s'engageant à donner satisfaction à la demande interne figurant encore sur le tableau pour la trésorerie concernée.

Quatre demandes d'intégration d'agents (déjà détachés) ont aussi été adoptées à l'unanimité.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, après avoir vérifié que ces détachements ne lésaient aucun contrôleur sur les tableaux prioritaires et normaux, la parité syndicale unanime a donné un avis positif à ces détachements.....



## Mouvement du 1er avril

*L'importance du mouvement du 1er avril a suscité de nombreuses questions parmi celles-ci : les conséquences suite à un refus.*

*Rappel :*

*Au titre de la convenance personnelle sur un emploi administratif : toute mutation prononcée ou/et refusée annule toutes les demandes sur le département concerné et les autres départements demandés. Vous devez vous réinscrire sur les tableaux et une pénalité de non mutabilité de trois ans est appliquée si votre motif n'est pas jugé recevable par la direction, à l'exception des demandes sur un emploi informatique où vous passerez à la fin du tableau.*

*Au titre du motif prioritaire : si votre refus n'est pas jugé recevable vous devez refaire une demande avec une pénalité de non mutabilité d'un an.*

## Dates des prochaines CAPC des contrôleurs

**9 février : Notation 2011 attribution du capital mois et recours en notation 2010**

**9 mars : recours en notation 2010**

**30 mars : mouvement spécifique sur postes et recours en notation 2010**

**18 mai : établissement des tableaux pour le mouvement du 1er septembre 2011**

**15 juin : mouvement hors Métropole**

**22 juin : tableaux avancement à C1 et CP et Liste d'aptitude de C en B**

**DGFIP**  
**Trésor Public**